SÉNAT

Paris, le 10 mars 2025

Monsieur Marc FERRACCI
Ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

DANIEL SALMON

SENATEUR
D'ILLE-ET-VILAINE

MONIQUE DE MARCO

SENATRICE
DE GIRONDE

Monsieur le Ministre,

Le 12 février dernier, vous avez publié un projet d'arrêté réduisant le soutien financier aux installations photovoltaïques de moins de 500 Kwc, et ce de manière rétroactive, à travers une révision de l'arrêté S21.
Réduire brutalement les soutiens publics, avec un tarif d'achat revu à la baisse, compromettrait leur rentabilité, et risque d'entraîner l'abandon de nombreux projets en cours, alors que cette filière d'excellence connaît un essor significatif ces dernières années, contribuant activement à la production des renouvelables en France.
Cette décision constituerait un moratoire en règle contre l'énergie solaire et un frein brutal à la transition énergétique et au dynamisme de nos territoires.

Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) appelle lui-même dans son avis adopté à la quasi-unanimité, le 5 mars dernier, à revoir largement ce projet de révision de l'arrêté afin de ne pas briser cet essor de l'énergie solaire. Il remet en cause la dégressivité brutale du tarif et appelle à maintenir un tarif fixe de 95 €/MWh jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif de soutien alternatif soit mis en place.
En effet, les impacts seraient extrêmement dommageables, à de nombreux niveaux :
Cette réforme pénaliserait directement les collectivités locales investissant dans l'énergie solaire, pourtant essentielle pour rapprocher production et consommation d'électricité, réduire les coûts de transport et renforcer la résilience énergétique locale.
Elle pénaliserait également l'autoconsommation collective, qui permet aux collectivités de maîtriser leurs dépenses énergétiques tout en valorisant des espaces sous exploités.
Elle compromettrait ces bénéfices et mettrait en danger de nombreux projets en cours alors que ces collectivités s'efforcent de concrétiser leurs engagements climatiques, malgré des budgets serrés, en équipant écoles, gymnases ou hôpitaux, pour réduire leurs factures et renforcer leur autonomie.

Elle mettrait en péril de nombreuses entreprises qui participent au dynamisme économique des territoires avec la création d'emplois qualifiés, durables et non délocalisables :
Cette instabilité réglementaire risque de mettre à mal un marché qui a permis de développer des milliers d'installations l'année dernière et qui apporte une activité à des centaines de PME et d'artisans dans les territoires.

15 RUE DE VAUGIRARD, 75 291 PARIS CEDEX 06
COURRIEL : d.salmon@senat.fr - TELEPHONE : 06 77 86 53 15

SÉNAT

En rendant les petits projets photovoltaïques moins rentables, vous mettez en péril une dynamique industrielle en pleine expansion, au moment même où notre pays subit une nouvelle vague de désindustrialisation.
Le photovoltaïque est une opportunité pour relocaliser des emplois et structurer une industrie verte sur le territoire national.
Les mesures annoncées risquent d'être mises en œuvre rapidement, avec pour certaines un caractère rétroactif, sans délai permettant aux entreprises de se préparer, pour protéger leur activité et les emplois qu'elle génère.
Ces entreprises innovantes savent inventer de nouveaux modèles économiques, s'adapter et s'ajuster à des environnements changeants, mais ceux-ci doivent être concertés pour permettre un minimum de visibilité.

Cette décision mettrait en péril notre capacité à atteindre nos propres objectifs énergétiques, alors que l'Union européenne exige que la France porte sa part d'énergies renouvelables à 42,5 % du mix énergétique d'ici 2030. Dans son propre scénario de planification énergétique, le gouvernement reconnaît que le solaire doit jouer un rôle majeur dans cet effort. Or, cette réduction des aides viendrait freiner l'un des leviers les plus efficaces pour y parvenir !
Et en pleine crise climatique, aller à l'encontre de la nécessaire décarbonation de notre mix énergétique, alors que la France peine déjà à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de CO2 est un non sens total.

Par ailleurs, **dans un contexte géopolitique particulièrement tendu, fragiliser les projets photovoltaïques maintient notre dépendance aux énergies importées**, aux fossiles et fissiles russes, ou encore au gaz de schistes américains, alors que le photovoltaïque est une solution éprouvée et compétitive pour assurer notre souveraineté énergétique.

Enfin, la cloche solaire est aujourd'hui une réalité. Elle conduit à des prix négatifs, car les incitations à consommer sur ce temps fort de la production ne sont pas encore en place. Ce chantier et celui du stockage ne doivent pas être reportés.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, nous vous demandons expressément de renoncer à ce projet d'arrêté, de respecter l'avis du Conseil supérieur de l'énergie, et d'ouvrir une concertation avec les acteurs concernés pour préserver un modèle énergétique cohérent avec nos engagements climatiques.

Le solaire est une nécessité pour la transition énergétique et la transformation de nos territoires. Il est essentiel pour garantir un approvisionnement énergétique réellement décarboné et soutenable dans les années à venir.
Connaissant votre attachement à la filière photovoltaïque et à la souveraineté industrielle du pays, nous espérons pouvoir compter sur votre écoute, et votre engagement.

SÉNAT

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Daniel SALMON **Monique DE MARCO**